



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

Dérapages en matière d'asile

Des cas
pour le futur
Observatoire

Témoignage d'une jeune Ethiopienne

Un bel exemple
de persévérance
et d'intégration

Centres pour requérants

Quand l'accueil
devient un
business

Photo: Simone Oppliger

N° 112 - avril 2007



Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

Neuengasse 8
3011 Berne
Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-Teakoom Samawai
1 rue des Armes
2502 Biègne
Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura

8 Bellevoie
2800 Delémont
Tél. 032-421 35 60
Permanence: lundi 14h-18h

FRIBOURG

Bureau de consultations
juridiques Caritas Suisse/Eper
2 rue du Botzet
1705 Fribourg
Tél. 026-425 81 02

Permanence: lundi, mardi, jeudi,
vendredi de 9h à 12h,
2 rue du Botzet à Fribourg

GENÈVE

Coordination genevoise
de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse
Case postale 171
1211 Genève 8
Tél. 022-807 07 00

ELISA

Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57
Permanence: lundi et mercredi
15h-18h, vendredi 14h-16h
Maison de la Croisette
158 rue de Vernier

NEUCHÂTEL

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032-722 19 60

Coordination asile/NE

Case postale 456
2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: mardi 19h-20h
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

TESSIN

ufficio svizzero
accoglienza profughi
19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091-971 27 02

Aide ai rifugiati
casella postale 101
6833 Yvachio

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
27 avenue des Mayennais
Case postale 280
1951 Sion
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la
défense du droit d'asile
Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/YD
Case postale 7489
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique
aux exilés (SAJE)
4 rue Bnning
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 51

Permanence:
lundi 16h-20h
mercredi 16h-20h

Centre d'accueil
ARAYOH-ELISA-SAJE
(pour le centre d'enregistrement)
Gare CFF
1337 Vallorbe
Tél. 021-843 21 25

Tradition humanitaire

« Nous sommes déterminés à préserver la tradition humanitaire. Les personnes qui ont besoin de la protection de la Suisse l'obtiendront sans réserve, comme jusqu'ici ». C'était le 14 septembre 2006, la conclusion d'un exposé de Christoph Blocher donné à Schaffhouse. Le peuple pouvait donc accepter la révision de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers en toute confiance.

Mais voilà, le 2 février, ces promesses d'octroi de l'asile « sans réserve » se sont transformées, dans la bouche de ce politicien retors, en une attaque en règle contre la Commission de recours en matière d'asile (GRA), notamment parce qu'elle avait décidé d'accorder l'asile aux déserteurs érythréens exposés à des traitements cruels dégradants et inhumains. C'était pourrir la suite logique d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, qui avait condamné les Pays-Bas, le 5 juillet 2005, parce qu'ils voulaient renvoyer un déserteur érythreen dans son pays. Que veut dire « les personnes qui ont besoin de la protection de la Suisse l'obtiendront sans réserve », si le Chef du département fédéral de justice et police (DFJP) proteste contre l'octroi de l'asile à des personnes menacées de torture ?

On savait Blocher expert ès mensonges et manipulations. Mais jamais il n'avait lancé une attaque aussi grave contre le

droit d'asile, et le tout a malheureusement passé sans grands commentaires dans la presse. Il y avait pourtant de la matière. Car dans le même temps, Blocher s'en prenait à une décision positive de la CRA concernant le cas d'un ressortissant turc menacé de persécution, dont le dossier n'avait pas été apprécié correctement en Allemagne. Il critiquait aussi la pratique constante de la CRA, qui tient compte des motifs positifs à la fuite pour éviter un renouement vers la torture. A chaque fois, Blocher voudrait que des personnes qui répondent à la définition légale du réfugié soient renvoyées à leurs persécuteurs. Enfin le chef du DFJP qualifiait de détournement de la loi sur l'asile, les admissions provisoires octroyées en raison d'un danger en cas de retour, trop nombreuses selon lui.

De toute évidence, Blocher n'est pas intéressé à protéger les personnes en danger.

Sur ces quatre points, tirés de la jurisprudence récente, Blocher s'attaquait au pouvoir judiciaire en tant que représentant du pouvoir exécutif, au mépris de la séparation des pouvoirs. Cet homme est dangereux, et pas seulement pour le droit d'asile. On le savait déjà, mais il faut le répéter sans cesse, tant les esprits ont tendance à se laisser endormir par les sirènes populistes.

« Sans réserve »

Yves Brutsch

**VIVRE ENSEMBLE**

Bulletin et centre de documentation romand sur le droit d'asile
Case postale 171
1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94
Fax (022) 807 07 01

www.asile.ch/vivre-ensemble

Comité de rédaction:

Françoise Jacquemetta (VS), Françoise Kopl (SO), Danielle Ohnen-Girard (NE), Yves Britsch (GE), Manuel Hiol (FR), Christophe Talemacher (VD)

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Virer Fr. 20.- au
CCP 12-9584-1 ou
Banque Coop GE cpl.
401612.290090-6/8440
5 numéros par an

A nos abonnés

Un bulletin de versement accompagne ce numéro du printemps pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre rappel, ils nous évitent des frais supplémentaires.

MISE EN ROUTE DU PROJET SUISSE

L'impatience grandit

Deux cent vingt groupes et personnes ont répondu à la première circulaire par laquelle les initiateurs de l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers demandaient aux uns et aux autres de manifester leur intérêt pour ce projet. Le 8 février, ils étaient septante et un à être venus à Berne, en pleine semaine, pour adopter les statuts de la nouvelle association. C'est dire si le projet suscite une très large adhésion. Mais la structuration d'une organisation nationale, et la recherche de financements à hauteur de 2 ou 300 000 francs par an ne se font pas en un tour de main. Basé sur des visions parfois contradictoires, le projet suisse nécessitera sans doute encore de longs mois pour devenir opérationnel. Dans l'intervalle, l'impatience grandit parmi les gens de terrain, qui sont confrontés tous les jours aux effets pervers de notre droit d'asile. (Réd)

Membre du comité suisse, Afra Weidmann, s'est beaucoup engagée depuis de longues années en faveur de réfugiés bloqués à l'aéroport de Kloten et pour les personnes placées en détention en vue du refoulement. Pour elle qui voit très directement ce qui se passe sur le terrain, il est important que l'on ne se perde pas en discussions entre grandes organisations, car chaque semaine apporte de nouveaux exemples des dérapages de notre politique d'asile et des étrangers.

Par exemple

■ *Un Afghan du sud de Kaboul se trouve dans la prison de Kloten pour être renvoyé, alors même que l'OTAN appelle depuis des semaines le renforcement des troupes*

pour contrer l'offensive de printemps des talibans. Son village se trouvera en plein champ de bataille. Une demande de réexamen est en cours. Mais pour l'heure, cet homme reste en prison !

■ *Adamou n'ose presque plus sortir du centre pour requérants d'asile, où il séjourne pourtant en toute légalité. Les contrôles ont beaucoup augmenté depuis mi-janvier aux environs de Zurich. Dernièrement*

Genève: le projet avance

Parallèlement à Genève où une expérience grandeur nature est réalisée grâce à l'apport d'un stagiaire du Centre social protestant, des discussions intensives ont permis de mettre au point un cadre de référence et des principes de travail précis pour la description des cas recensés par l'observatoire. Garantir la fiabilité des informations par un mécanisme de relecture de chaque fiche par des spécialistes, veiller à un style sobre et factuel, structurer les fiches de manière à aller vers un descriptif détaillé, tout en disposant dès le début d'un résumé clair et complet: de nombreuses questions ont été abordées par le groupe de travail à partir de six cas tests. De nouveaux cas d'application vont maintenant être traités, avant de passer à la conception d'un site internet destiné à rendre accessible au public les informations recueillies. Nous ne manquerons pas de vous en reparler.

dans un train, prêt à partir, des policiers entrent dans le wagon où il est le seul passager, ferment la porte, le

menottent, vident son sac, le forcent à ouvrir la bouche.

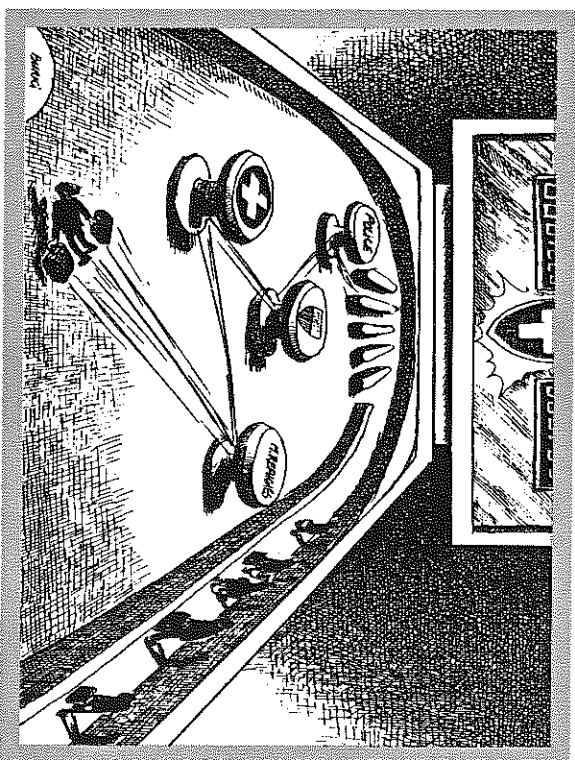
Après avoir regardé son livret N, ils réalisent qu'il n'est pas la personne cherchée. Aucun mot d'excuse.

Adamou est Noir, originaire de l'est du Tchad. Politiquement il dit bonsoir aux

policiers en uniforme quand ils commencent à s'éloigner. Pas de réponse. Juste un sentiment d'oppression.

■ *Téléphone de Lucerne: Mr. D est pris de panique. Père de famille avec quatre enfants, couple binationnel, impossible de quitter la Suisse ensemble. Les deux parents sont en thérapie psychiatrique. Il a reçu une convocation de la police des étrangers. Une menace de détermination pour insoumission pour lui et sa femme. Des menaces qui se répètent depuis janvier 2007, malgré leur état psychique très fragile.*

■ *Une employée d'un centre pour personnes frappées de non-entrée en matière (NEM) dans le canton de*



Zurich m'appelle: elle veut arranger une visite à la prison de Coire où le père d'un nouveau-né est détenu. La jeune mère frappée de NEM vient de Mauritanie et n'a pas de document de voyage. Le père vient du Yémen, et il a été placé en détention en vue du refoulement. Sa paternité est contestée. Une collecte permet de trouver l'argent pour un test ADN. Résultat: le père est bien le père, à 99,99%. Il devrait ainsi échapper à une expulsion séparée.

Courriel d'Afra Weidmann du 3 mars 07, relatif à des cas réels pouvant intéresser l'observatoire

ECARTER LES PREUVES POUR MIEUX REJETTER UN RECOURS

TAF: premiers dérapages ?

Les praticiens qui attendaient les débus du Tribunal administratif fédéral (TAF), dans lequel s'est désormais fondu la Commission de recours en matière d'asile (GRA) en ont été pour leurs frais. Un problème informatique a bloqué l'activité du TAF en janvier, et la publication des arrêts sur Internet de mi-février à mi-mars ne se fait qu'au rythme d'un arrêt par jour (dont un seul concernant l'asile), alors que le Tribunal fédéral met en ligne tous ses arrêts depuis belle lurette. Le TAF trouve-t-il que la majorité de ses arrêts ne sont pas présentables ? Celui dont nous publions des extraits, et qui nous a été communiqué par le Service d'aide juridique aux exilés (SAJE) de Lausanne, ne mérite effectivement pas d'être cité en exemple.

L'affaire porte sur un Albanais de Kosovo qui dit être considéré comme un traître et menacé de mort parce qu'il avait dénoncé à la police serbe un habitant de son village. Tout repose, comme souvent, sur l'appréciation de la vraisemblance du récit. Dans le cas présent, le mandataire dépose cependant à titre de moyen de preuve le rapport d'une enquête menée sur place grâce aux contacts de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Tous les témoins, dont d'anciens membres de l'UCK, qui ne doivent pas porter le requérant dans leur cœur, confirment que celui-ci est en danger s'il revient. Appréciation du TAF* :

«Que le résumé d'enquête produit à l'appui du recours, concluant à l'existence d'un danger sérieux pour la vie de l'intéressé en cas de retour au Kosovo, n'est pas propre à rendre crédible les motifs d'asile allégués, qu'en effet ce document a été établi sur la base des déclarations de membres de la famille du recourant et de personnes connaissant bien cette famille, si bien que la valeur probante doit en être relativisée, un risque de collusion entre l'intéressé et les personnes interrogées ne pouvant être exclu (...).»

A force de douter a priori de la bonne foi de tous ceux qui connaissent l'histoire de près, on va finir par croire qu'il vaut mieux chercher des informations auprès de ceux qui ne connaissent rien...

Mais il y a plus. Car dans le même arrêt, un autre moyen de preuve est descendu en flèche. Dans un certificat médical, le médecin traitant du requérant fait en effet état de divers problèmes de santé (saignements internes, hypoglycémie) qui ont entraîné plusieurs hospitalisations. Malgré cela, un diagnostic n'est toujours pas possible, et les investigations doivent se poursuivre. Pour le TAF, il faut en retenir :

«Qu'il a certes produit un certificat médical daté du 7 janvier 2007 indiquant qu'il souffre de différents problèmes de santé qui restent non élucidés. (...)

qu'en l'occurrence, les affections médicales constatées, mais non diagnostiquées, n'apparaissent pas d'une gravité telle qu'un retour du requérant dans son pays d'origine aurait des conséquences (...) dramatiques (...).»

Si l'on comprend bien, là où les médecins ne parviennent pas à poser un diagnostic, le TAF, lui, considère qu'il s'agit d'une affection sans gravité. Travaillez-vous avec le marc de café dans la nouvelle juridiction ?

Rédaction
[l'arrêt du TAF rendu le 12 février 2007]

Témoignage

OBTENTION D'UN PERMIS B

Et d'un coup... tout se dénoue !

Fatuma, jeune femme éthiopienne de vingt-trois ans, vit dans le canton de Neuchâtel depuis plus de sept ans. Elle avait seize ans quand elle est arrivée en Suisse, seule, sans aucune famille. De par son tempérament fort et son ouverture d'esprit, elle saura vite se faire des amis et s'intégrer. Elle fournit des efforts remarquables pour apprendre le français et s'adapter à notre culture. Acceptée dans une école professionnelle, en été 2006 elle obtient un CFG de dessinatrice et constructrice en machines. A la même période, elle reçoit un permis B. «*un vrai statut, qui lui aurait été utile bien avant !*» Lors d'une interview, Fatuma nous raconte en quoi la simple admission provisoire «*l'a longtemps paralysée*», au risque de se décourager et d'abandonner ses études...

Prête à tout lâcher

«*Durant toutes mes études, le permis B fut pour moi un lourd handicap. Déjà pour des questions financières: je n'avais que mon assistance, qui fut encore réduite avec les changements dans la loi, et avec mon statut je n'avais pas le droit de demander une bourse. Je devais pourtant acheter du matériel, des livres, et surtout payer une assurance accident importante compte tenu du type de formation. Et puis*

comment payer les sorties de classe, les voyages d'études ? Il fallait toujours chercher des solutions. J'étais aidée par la Direction de l'école, les profs, des connaissances, mais malgré tout c'était difficile et découra-



sachant qu'à cause d'un échec j'allais encore perdre du temps pour obtenir un permis B, et donc rester à l'assistance. Tous les jours, je me stressais, j'étais souvent malade, et donc souvent absente. Alors, c'était le cercle vicieux.

Les jours de congé, je n'arrivais pas à me reposer. Déjà, il fallait rattraper les jours d'absence à l'école pour raison de maladie. Mais surtout j'étais dans un état tel que ce qui me rassurait le plus c'était de continuellement travailler pour l'école. Je n'arrivais pas à m'accorder des moments de détente et à prendre suffisamment de heures de sommeil.

Les portes s'ouvrent

Quelques semaines après l'obtention de son diplôme professionnel, Fatuma reçoit un permis B humanitaire. Du coup ses recherches de travail aboutissent: «Très vite, grâce à ce nouveau permis, j'ai été prise chez Johnson et Johnson. J'étais intérimaire, mais c'était une très bonne expérience qui m'a permis de décrocher un nouvel emploi, cette fois stable, dans une autre entreprise du canton, plus proche de mon domicile, et surtout qui m'offre d'excellentes possibilités de me former dans mon métier. J'aurai même l'occasion de faire un stage aux Etats-Unis. Sans permis B, cette porte ne se serait jamais ouverte !»

L'avenir s'éclaircit

Fatuma était fiancée depuis quelques années à un compatriote, requérant d'asile, vivant dans le canton de Berne. Grâce à l'obtention du permis B, ma-

riage et regroupement familial ont pu se réaliser. Deux jeunes qui souhaitaient vivre et construire leur avenir ensemble. Mais leurs deux situations précaires les amenaient de plus en plus à s'angoisser l'un l'autre.

Une autre image de soi

«Le permis F, c'est une protection que l'on nous donne. C'est bien et je suis reconnaissante à la Suisse de m'avoir accueillie. Mais tant que j'avais ce permis, je me sentais un peu comme une bacchante. J'étais presque rien. On me permettait de vivre ici, mais c'est comme si je n'avais pas un rôle, une

vraie place. Le permis B, c'est un permis à l'image de mes efforts. Il me donne aussi beaucoup plus de moyens pour être active et être utile. Bref, je me sens être devenue une personne normale. Moralement, entre un permis F et un permis B, la différence est énorme, déjà rien que dans la façon dont on est vu et que l'on finit aussi par se voir soi-même. Ce qui change avec le permis B, c'est beaucoup ce sentiment d'estime à l'intérieur de soi.»

Propos recueillis par D. Othenin-Girard
Groupe accueil réfugiés, la Chaux-de-Fonds

*Pseudonyme, nom connu de la rédaction

Aide d'urgence

NEM EN TERRE VAUDOISE

De la mise en boîte

Comme chacun sait, les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) sur leur demande d'asile et dont le renvoi est entré en force n'ont plus droit à l'aide sociale depuis le 1^{er} avril 2004. En lieu et place, la Constitution fédérale ne leur garantit plus qu'un strict minimum, communément appelé «l'aide d'urgence».

On ne s'attardera pas sur le fait que cette aide urgente dure pour certains depuis plus de deux ans et demi. Dans le canton de Vaud, elle consiste à regrouper les hommes célibataires dans un centre collectif d'hébergement à Lausanne. Les doritoirs sont

équipés de lits métalliques superposés, en tout et pour tout. On n'y trouve même pas une table de nuit. Inutile d'essayer de brancher une radio, il n'y a pas d'électricité dans les prises. De toute façon le règlement interne interdit les équipements télévisuels, radiophoniques et autres faiseurs de bruit.

Pas de vie privée

La consigne est d'ailleurs qu'aucun effet personnel ne peut rester dans les doritoirs. Tout doit rentrer dans une armoire individuelle (160x80x80 env.) placée dans le couloir, dont les agents de

geant de devoir toujours demander.

J'avais toujours peur de risquer un renvoi. J'avais la chance de pouvoir faire des études, mais en réalité je n'osais pas croire à mes projets, comme mes autres camarades. Cela me complexait face à eux, me paniquait et m'angoissait. Plus d'une fois, j'étais prête à tout lâcher !»

Un état de stress permanent

«Cette envie de tout abandonner, c'était dans les moments les plus difficiles. Heureusement, j'ai eu beaucoup de soutien. Mais malgré tout, je n'étais jamais tranquille. J'avais très peur d'échouer,

Monitoring NEM: un bilan atterrant

19% des personnes dont la décision de non-entrée en matière (NEM) est passée en force depuis le 1^{er} avril 2004 ont quitté la Suisse dans le cadre d'un départ contrôlé. C'est le chiffre que mentionne en passant le dernier rapport de monitoring NEM, du 1^{er} mars 2007. Avant d'exclure de l'aide sociale et de pousser dans la clandestinité les victimes de NEM, les statistiques officielles enregistreraient toujours au moins 30% de départs contrôlés. Vous avez dit autogène ?

Le rapport officiel se garde bien de mettre en exergue cette perte de contrôle de l'exécution des renvois. Une analyse attentive montre par ailleurs que plus de 20% de ceux qui se résignent à demander l'aide d'urgence ont été interpellés par la police durant le trimestre en question (200 sur 880 personnes). Pour un seul trimestre (on n'ose imaginer ce qu'il en est en statistique annuelle), c'est un taux sans précédent, qui montre bien à quel point l'aide d'urgence ne permet pas de vivre dignement.

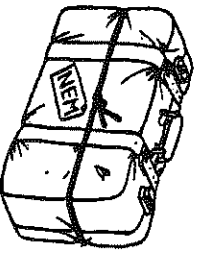
Bien qu'ils aient été augmentés de 660 fr. à 1800 fr., les forfaits fédéraux ne permettent même pas aux cantons de couvrir les frais de cette aide minimaliste. Au troisième trimestre 2006, le découvert se montait à 3 millions. Jusqu'à quand le ton léthifiant des rapports de l'Office fédéral des migrations (ODM) va-t-il abuser les responsables politiques ? (Yeb)

satisfaction des besoins personnels par exemple en matière de communications, transports ou même, loisirs pourquoi pas, aucun poste d'assistance n'est prévu.

Juste de quoi survivre

En clair, quand on est frappé d'une décision de non-entrée en matière sur sa demande d'asile, et frappé de l'interdiction de travailler qui va avec, on n'a pas droit au moindre argent de poche. Il faut vivre d'air frais, de nuits de sommeil, et de nourriture emballée sous vide (un plat en général à base de riz le soir, un sandwich à midi) servie à heures fixes au réfectoire, sur présentation du bon délivré à 17 heures. A quoi bon de l'argent de poche ? Pour les autorités, ces personnes n'ont plus qu'une chose à faire: quitter la Suisse.

Karine Povlakic



CONTRE LA TORTURE

La Suisse désavouée

Une grande presse n'en a apparemment pas parlé, et pourtant c'est un événement. Depuis son entrée en fonction en 1988, le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT), qui peut recevoir des plaintes individuelles, n'avait désavoué la Suisse que trois fois pour des décisions de renvoi jugées mal fondées. Et voilà que, coup sur coup, le 22 janvier, le CAT fait état de deux communications qui constatent que les décisions de renvoi prises par la Suisse violent la Convention contre la torture. Le premier cas concerne la femme d'un politicien biélorusse, violée par des policiers; le second concerne un ancien détenu libyen, dont la Suisse jugeait le cas «*dénué de tout fondement*», alors que le CAT l'estime sérieux. Que cela plaise ou non à Christoph Blocher, la pratique suisse doit encore faire des efforts pour mieux prendre en compte les motifs d'asile.

DÉSINTÉGRATION

Stratégie délibérée?

La Confédération et les cantons ont mis en œuvre certaines stratégies pour éviter que certaines catégories de migrants ne s'insèrent. L'interdiction de travailler faite aux requérants d'asile est une aberration. Le refus de statut engendre des

générations de frustrés. Il est temps de regarder la réalité en face: l'exclusion que prônent les populistes (...) est un leurre sur le plan opérationnel. Voilà un point de vue que *Vivare Ensemble* défend depuis plus de vingt ans, mais qui s'exprime ici par la bouche du chef de la Sûreté neuchâteloise, Olivier Guénat, interrogé dans *l'Hebdo* du 22 février. Un des rares responsables policiers à avoir compris que la délinquance des demandeurs d'asile est largement provoquée par les conditions de vie qu'on leur impose. La nationalité n'a pas grand chose à y voir: placés dans la même situation, des jeunes suisses sans emploi ne s'en sortiraient sans doute pas très différemment.

RENVOIS EN GUINÉE

«La Honte d'une Nation»

Curieuse affaire que cette controverse qui a éclaté ces derniers mois en Allemagne, où des interpellations parlementaires et des articles du *Welt am Sonntag* et de la *Tageszeitung*, notamment, font état de ce que le chef de la délégation guinéenne qui se prononce sur l'identification et l'octroi de laissez-passer pour assurer le rapatriement de déboutés de l'asile, serait connu en Guinée même, comme un passeur organisant des départs illégaux vers l'Europe en se servant de passeports diplomatiques falsifiés ! «*La Honte d'une Nation*» s'indigne un

site guinéen critique, qui pointe les 343 euros par tête accordés à leur partenaire par les autorités allemandes pour assurer l'identification des sans-papiers. L'homme aurait prudemment quitté l'Allemagne après ces dénonciations, mais le groupe Augenaufl se demande dans son bulletin de décembre 2006, s'il n'a pas aussi opéré en Suisse. Depuis lors, l'Etat d'urgence décrété à Conakry a obligé l'Office fédéral des migrations (ODM), interpellé par des nombreuses organisations non gouvernementales, à suspendre les renvois à fin février. Ils devraient cependant reprendre rapidement.

CONSEIL D'ETAT GENEVOIS

Autosatisfaction gratuite

Tout va bien, a répondu le Conseil d'Etat genevois, le 21 décembre, à deux pétitions lancées en 2004 par la Coordination asile.ge concernant l'interdiction de travailler pour les déboutés et la mise en place de l'aide d'urgence. Dans le domaine du travail, rien n'a changé, affirme le gouvernement, qui se garde bien de fournir des chiffres, car ceux-ci prouveraient le contraire. De fait Genève, qui a eu longtemps une politique souple permettant à nombre de déboutés de travailler, malgré l'interdit fédéral, est en train de s'aligner peu à peu sur la politique de la Confédération, comme l'a déjà fait, de façon nettement plus brutale, le canton de Vaud. Résultat des courses, la possi-

bilité d'obtenir un permis B après cinq ans sur la base d'une très bonne intégration risque d'être hypothéquée pour ceux qui se sont vu retirer l'autorisation de travailler, il y a un an ou deux. Quant à l'aide d'urgence, ce n'est pas sans haut le cœur que la Coordination asile.ge voit un Conseil d'Etat à majorité de gauche laisser entendre que tout se fait en parfaite concertation au nom de l'«Esprit de Genève». En pratique, si la Coordination asile.ge a pu convaincre le Grand-Conseil d'inscrire dans la loi la prise en compte de critères, tels que la situation personnelle, la durée de l'aide et le comportement de l'intéressé pour adapter l'aide d'urgence, le Conseil d'Etat n'a rien trouvé de mieux que d'imposer pendant toute une année, un système d'alimentation en nature humiliant, ce lui-là même qui avait été critiqué au Grand Conseil.

IRAK

Une pression dramatique

On sait ce qu'il en est de la situation en Irak, ou les attentats sont quotidiens. Le nombre des réfugiés irakiens arrivés en Suisse augmente. C'est donc que le droit d'asile fonctionne ? Tout le monde ne semble pas le voir ainsi. Pour le chef du corps des gardes-frontière, Jürg Noth, cité dans la presse les 18 et 25 février, «*la pression à la frontière a dramatiquement augmenté ces deux derniers mois*». «Dramatiquement» ? Et comment va-t-

on qualifier la situation à Badgad, si elle est déjà «dramatique» à Chasso ?

50 ANS D'ASILE

Dossier didactique

Le Forum suisse des migrations vient de produire un CD destiné aux enseignants sur le thème «50 ans d'asile en Suisse». Outre une demi-heure de témoignages vidéo de réfugiés, un dossier pédagogique vient suggérer diverses pistes de travail à partir d'articles de presse reflétant cinq périodes d'accueil de réfugiés: les Hongrois, les Chinois, les Tamouls, les Kosovars et les Africains de l'Ouest.

Une démarche intéressante et qui offre de nombreux éléments de réflexion sur l'évolution de notre droit d'asile. Malheureusement, à trop s'imprégner d'articles reflétant les sentiments de l'époque, les élèves et leurs enseignants auront sans doute de la peine à se former à une approche critique du problème de l'asile. Il est à cet égard navrant de voir que les articles concernant les Africains de l'Ouest, derniers arrivés, portent presque exclusivement sur le trafic de drogue. Un problème bien réel, mais qui reste minortaire, et qui ne devrait pas masquer la gravité des guerres civiles qui ont provoqué l'exil des Africains de l'Ouest.

Exercice difficile

Curieusement, d'ailleurs, ce dossier, qui vise à des comparaisons à travers le temps, passe sous silence la main mise d'autres groupes que les Africains de

l'Ouest sur le trafic de drogue, alors qu'il est notoire que ces derniers ont été précédés par les Tamouls et les Kosovars. Le cadre analytique proposé, qui livre pour chaque groupe de réfugiés, une mise en contexte destinée à fournir les éléments de références, est lui-même inégal. On dénombre avec précision (21700 morts, 20'000 blessés), les victimes de la répression en Hongrie à l'automne 1956. Mais plus le temps passe, plus on reste vague sur les causes de départ, pourant essentielles pour s'interroger sur le fondement des controverses sur les «faux» réfugiés et sur la dégradation des conditions d'accueil. En fin de compte, les centaines de milliers de victimes civiles des conflits africains n'ont même pas droit à une mention sommaire. Loin de contribuer à un regard critique de la question, ce document risque donc bien de renforcer les stéréotypes existants. Un comble pour un travail cofinancé par le Service de lutte contre le racisme.

[DVD 50 ans d'asile, 33.-fr., commande à secretariat.sfm@unine.ch ou tél. 032 718 39 20]

POPULISME

Criminels

plus expulsables ?

Le quotidien gratuit *Genève Home Informations* a fait très fort, dans son édition du 14 février en évoquant les changements survenus le 1^{er}

janvier dans le domaine de l'expulsion sous le titre «*Criminels étrangers plus expulsables*». Un titre sans point d'interrogation propre à amplifier encore la psychose qui entoure la question des délinquants étrangers, alors que ceux-ci restent tout autant expulsables

qu'avant. Simplement, ce n'est plus le juge pénal qui en décidera, mais la police des étrangers. Et rien n'indique qu'elle sera plus laxiste que les juges, sensés tenir compte des perspectives de réinsertion.

Yeh

Assistance

QUAND L'ACCUEIL HUMANITAIRE DEVIENT UN BUSINESS

ORS Service AG

«*L'ère de Caritas touche à sa fin*» relatait la *Solothurner Zeitung* en automne 2006. Après vingt-cinq ans, le contrat de prestation entre Caritas, chargée de la gestion de l'accueil des requérants et le canton de Soleure, a en effet été résilié. Pour Caritas, il n'était plus possible de poursuivre normalement cette activité, en raison des pertes financières liées au recul imprévisible du nombre de requérants et à des coûts fixes trop élevés. C'est une entreprise privée qui prendra le relai dès le 1^{er} juillet 2007, certaine de pouvoir accueillir les demandeurs d'asile à moindre frais.

On sait qu'un système de forfaits détermine le remboursement par la Confédération des frais liés à l'accueil des requérants dans les cantons. Des forfaits extrêmement bas, qui poussent à des modalités d'assistance particulièrement modestes. ORS Service AG (en allemand: organisation pour mandats spéciaux et en régime), qui a repris le mandat d'accueil dans le canton de Soleure, a pu présenter une

offre plus avantageuse, notamment grâce aux salaires plus bas du personnel. On peut s'interroger sur ce que cela signifie, compte tenu du travail social très pointu que nécessite l'accueil de réfugiés.

Personnel peu qualifié

A vrai dire, cette firme n'en est pas à ses débuts dans le domaine de l'asile. Depuis 1992, l'ORS gère sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM), l'accueil dans les centres d'enregistrement. Depuis 1997, l'OSP AG (Organisation pour prestation de personnel spécialisé), une filiale de l'ORS, gère également, pour l'ODM, les comptes de sûreté où sont accumulées les retenues de 10% prélevées sur les salaires de tous les demandeurs d'asile. Dans la plaquette publicitaire de son jubilé 1992-2002, le chef de secteur déclarait que «*les deux raisons de cette attribution ont sans doute été le prix intéressant*

et le savoir-faire généré par la reprise du personnel» (des chômeurs, engagés par l'ORS).

Flexibilité

Encarté dans la plaquette, le portrait souriant de l'ancien directeur de l'Office fédéral, Jean-Daniel Gerber faisant l'éloge de l'ORS: «*Dans le cadre de la crise du Kosovo, nous n'avons eu que de bonnes expériences en confiant nos tâches à ORS service AG. Cette flexibilité et cette compétence dans l'aménagement et le démarrage d'urgence, per-
sone d'autre ne pouvait nous l'offrir*».

Et rentabilité

A l'origine affiliée à l'agence de placement temporaire ADIA, l'ORS s'est entre temps recyclée et concentre ses activités exclusivement dans le domaine de l'asile. Elle s'est spécialisée dans la gestion de l'accueil des requérants, largement privatisé depuis quelques années. L'entreprise est en pleine expansion. Elle a obtenu de nombreux mandats cantonaux dans les cantons de Zurich, Bâle Campagne et Berne où elle gère des centres de transit et des «centres d'ac-

cueil minimaux». C'est également l'ORS qui avait reçu le mandat de gestion des centres d'urgence bernois pour les victimes de non entrée en matière (NEM) du col du Jaun et de la Stafelalp. L'entreprise a aussi obtenu des mandats de communes des cantons de Bâle camp-



Foto: Bertzand Center

agne, de Soleure et de Zurich, qui lui ont confié la gestion de leurs requérants.

Faut-il rappeler que, ce que le directeur du groupe considérait en 2002 comme «*une niche attrayante, dans laquelle il était possible de devenir l'un des leaders*», était considéré il n'y a pas si longtemps comme une activité humaine

Françoise Kopf

SUISSE

23 janvier Carouge (GE), suite à l'appel d'enseignants et de parents d'élève, le Conseil municipal vote une résolution visant à empêcher le refoulement d'une famille kurde déboutée en Turquie.

24 janvier Genève, le Conseil d'Etat annonce l'adoption du nouveau règlement sur les prestations accordées aux requérants d'asile frappés d'une NEM. Si le versement d'une petite aide (10 fr. par jour) est prévue, elle n'entre en vigueur qu'au bout de 12 mois. (cf. p. 12)

24 janvier En 2006, 10 537 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse. 1'225 des requêtes provenaient de Serbie, 1'201 demandes d'Erythrée, 816 d'Irak et 693 de Turquie. Sur les 11'171 demandes d'asile traitées par l'Office fédéral des migrations (ODM), 19,5% ont obtenu l'asile en 2006.

31 janvier Le Conseil fédéral décide de fusionner au 1^{er} janvier 08, la Commission fédérale des étrangers et la Commission fédérale des réfugiés.

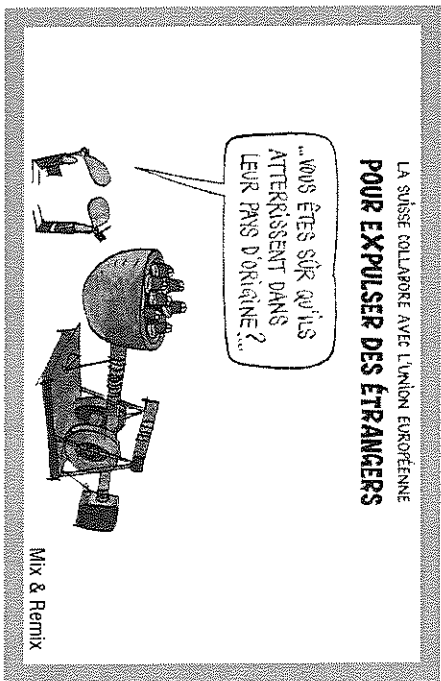
31 janvier Un ressortissant nigérian âgé de 31 ans, incarcéré au pénitencier de Witzwil (BE) dans l'attente de son expulsion, se pend dans sa cellule.

2 février Le conseiller fédéral Ch. Blocher attaque les juges de la Commission de recours en matière d'asile (GRA) (cf. p. 2). Il annonce également que l'ODM planche sur un projet visant à restreindre les activités politiques des requérants d'asile.

15 février Vevey (VD), le Tribunal correctionnel inflige 90 jours-amendes avec sursis, ainsi qu'une amende de 1'500 fr. à André Corboz,

gera que des familles de requérants d'asile déboutés ayant perdu le droit à l'assistance.

LA SUISSE COLLABORE AVEC L'UNION EUROPÉENNE POUR EXPULSER DES ÉTRANGERS



8 février Berne, suite à l'adoption des lois sur l'asile et sur les étrangers le 24 septembre dernier, l'association «Pour un observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers» est créée pour surveiller la pratique officielle. (cf. p. 4)

14 février Vaud, le Conseil d'Etat annonce qu'il n'est pas question de fermer le centre d'hébergement pour requérants d'asile de Bex, malgré la votation de la population du 26 novembre dernier (cf. VE n° 111, p. 16). Des 2008, ce centre n'héber-

élu UDC au législatif communal de Bex pour discrimination raciale. En 2005, il avait peint des insultes racistes sur les murs de Bex. L'association ACOR SOS Racisme a été exclue du procès.

15 février La Suisse participe à un vol commun vers le Cameroun et le Ghana, organisé avec des pays européens. 30 Africains, dont 6 venant de Suisse, sont expulsés de force. Depuis septembre 06, la Suisse a ainsi participé à 3 «vois communs sous la contrainte».

22 février L'ODM renonce pour l'instant à renvoyer des requérants d'asile déboutés vers la Guinée, en raison de la situation tendue dans ce pays. Il reporte un vol spécial dans lequel devraient se trouver 5 Guinéens.

26 février Vaud, la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FARFAS) lance des programmes d'occupation pour les requérants d'asile du centre de Bex.

3 mars Zurich, près de 2'000 personnes manifestent contre le renvoi en Turquie de Mehmet Esyök, un ancien membre du parti communiste kurde (PKK).

6 mars Le rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme rend un rapport sévère pour la Suisse, invitée à se justifier devant le Conseil des droits de l'homme.

12 mars Berne, un Argonais de 21 ans, arrivé en Suisse en 1994 à l'âge de 7 ans, est en détermination en vue d'expulsion après que l'ODM ait refusé de prolonger son admission provisoire. Lui reprochant de petits délits et le fait d'être à l'assistance. Ses amis lancent une pétition en sa faveur (disponible sur le site www.jameson-h.com/fr/tp/bourg/petition.doc).

12 mars Lausanne, Dogu Perincek, président du

Parti des travailleurs turcs, fait recours contre sa condamnation. Le nationaliste turc a été reconnu coupable de discrimination raciale pour négation du génocide arménien.

14 mars Bâle-Ville, le Grand Conseil accepte en 1^{er} lecture une loi cantonale d'intégration, qui prévoit la possibilité de contraindre les étrangers à suivre un cours de langue ou d'intégration. L'attribution d'un permis de séjour pourrait en dépendre.

EUROPE

15 janvier Belgique, à l'aéroport de Bruxelles, un clandestin d'une vingtaine d'années est retrouvé mort dans la soute d'un train d'atterrissage d'un Airbus en provenance de Gambie.

15 février France, la Commission de recours

Allemagne: «Asile dans l'église»
8 février - Allemagne, après avoir trouvé refuge pendant 165 jours dans une église, une famille de requérants d'asile vietnamiens déboutés voit son cas réexaminé. Au début de l'année, l'association «Asile dans l'église» indiquait que sur les quelque 100 requérants qui avaient cherché asile dans une église en 2006, 70% avaient été autorisés à rester suite à une procédure de recours.

16 janvier Réunis à Dresde, les ministres de l'Intérieur et de la Justice de l'Union européenne discutent de la «Stratégie européenne commune pour lutter contre

l'immigration illégale», qui prévoit principalement de renforcer les contrôles aux frontières et de négocier davantage d'accords de réadmission et de rapatriement.

31 janvier Italie, une commission d'experts estime que les centres italiens de rétention pour étrangers sont «cotéaux, inefficaces et pas assez respectueux des droits humains». Elle propose dès lors de «vider» progressivement les 14 centres de rétention et de les remplacer par des centres d'accueil.

13 février Le Royaume Uni expulse de force par avion militaire, 38 requérants d'asile irakiens déboutés vers le nord de l'Irak.

15 février France, la Commission de recours

des réfugiés refuse l'asile à la veuve du président rwandais assassiné en 1994. Elle confirme la décision prise en 1^{er} instance, le 4 janvier.

MONDE

20 janvier Népal, suite à l'accord de paix signé en novembre dernier, les maoutistes qui viennent d'entrer au parlement népalais ont 83 députés sur 330, dissolvent leur gouvernement parallèle.

25 janvier Liban, l'armée impose un cessez-le-feu pour enrayer les violences intercommunautaires à Beyrouth, qui ont fait au moins 4 morts et une centaine de blessés.

30 janvier Pakistan, 3 attentats-suicides font 22 morts en une semaine et réveillent le spectre d'une guerre avec les extrémistes islamistes.

3 février Le chef de la mission de l'ONU en République démocratique du Congo (RDC) se dit très préoccupé par l'augmentation des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité. La semaine dernière, quelque 100 personnes ont été tuées par l'armée dans la province du Bas-Congo lors d'une manifestation de l'opposition.

noncé qu'ils accueilleraient d'ici à octobre, 7'000 nouveaux réfugiés.

19 février Kosovo, à Pristina un attentat à l'explosif détruit 3 véhicules de la mission de l'ONU (Minuk). Il survient 10 jours après une manifestation de sympathisants favorables à l'indépendance immédiate de cette province, qui a fait 2 morts.

20 février Malgré l'attentat qui a fait 68 morts le 18 février, dans le «Train de l'amitié» reliant l'Inde au Pakistan, ces 2 pays déclarent vouloir poursuivre le processus de paix.

26 février Guinée Conakry, après 8 ½ semaines d'une grève générale marquée par des violences qui ont fait près de 150 morts, le président Lansana Conté nommé au poste de 1^{er} ministre Lansana Kouyaté, un des 4 candidats proposés par les syndicats et les représentants de la société civile.

26 février La Haye, la Cour internationale de justice débout la plainte de la Bosnie contre la Serbie pour génocide pour l'ensemble de la guerre qui a coûté la vie à 100'000 personnes. Mais elle confirme que le massacre de Srebrenica en juillet 95 relevait du crime de génocide.

27 février Serbie, quelque 10'000 personnes manifes-

Afghanistan: les civils trinquent

6 mars - Afghanistan, après que le président américain G. Bush ait annoncé le 15 février, l'envoi de 3'200 hommes supplémentaires dans ce pays, les forces de l'OTAN annoncent une opération d'envergure dans la province de Helmand (sud-ouest) pour déloger les talibans. Le 4 mars, 9 personnes de leur même famille ont été tuées dans le bombardement de leur maison par l'aviation américaine et 10 civils ont trouvé la mort lors d'une attaque-suicide contre un convoi des forces de la coalition à l'est de Jalalabad.

11 mars Sri Lanka, près de 10'000 personnes fuient leur maison dans la région de Batticaloa (est), suite à la reprise des combats entre les forces armées et les Tigres de l'Eelam tamoul depuis fin 06. Selon la Croix-Rouge, depuis décembre, 105'000 personnes ont quitté cette zone.

11 mars Sénégal, le Conseil constitutionnel confirme la victoire d'A. Wade à l'élection présidentielle du 25 février et rejette les recours de 2 candidats de l'opposition qui contestaient les résultats.

12 mars Soudan, la mission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU remet un rapport accablant sur la situation au Darfour, qui accuse Kharthoum de mener une campagne violente de concert avec les milices janjawid, visant surtout des civils. Les groupes rebelles sont aussi pointés du doigt.

13 mars Somalie, quelques jours après l'arrivée des 1^{ers} soldats de l'Amisom, la force de l'Union africaine, l'installation officielle à Mogadiscio du président somalien A. Yusu est marquée par des violences meurtrières, imputées aux combattants des Tribunaux islamiques classés du pouvoir fin 2006 par l'armée éthiopienne.

L'Erythrée et les droits de l'homme

Erythrée, le gouvernement a arrêté en décembre 2006 plus de 500 proches de jeunes hommes et femmes ayant déserté l'armée. Les personnes détenues doivent convaincre les conscripts manquants à l'appel de se présenter ou de s'acquitter d'une amende (environ 1'500 fr. suisses), faute de quoi elles devront servir 6 mois à la place de leurs proches. 9 journalistes ont été interpellés en novembre et 8 sont toujours incarcérés. En octobre, ce sont plus de 150 membres de l'Eglise évangéliste qui ont été arrêtés, portant à plus de 2'000 le nombre de personnes incarcérées en raison de leurs croyances religieuses. [Amnesty n° 48, février 07]

30 janvier Selon le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), il n'y a «aucune perspective de retour» pour les déplacés internes du Darfour, pas plus que pour les 200'000 réfugiés soudanais accueillis dans l'est du Tchad, tant la sécurité dans la région reste instable.

18 février Irak, alors que les violences se poursuivent, l'ONU indique que plus de 2 millions d'Irakiens ont fui leur pays et 1,8 million ont été déplacés. Le 14 février, les Etats-Unis, qui ont accordé le statut de réfugié à 466 Irakiens jusqu'ici, ont an-

tent à Belgrade contre les propositions de l'envoyé spécial de l'ONU, prévoyant d'accorder une indépendance limitée à la Kosovo.

28 février L'Iran menace l'Irak d'incursions militaires, si les autorités irakiennes n'expulsent pas les groupes armés kurdes de son territoire. Depuis une semaine de violents affrontements opposent les soldats iraniens et les combattants pour une vie libre au Kurdistan (Pejak).

4 mars Côte d'Ivoire, le président L. Gbagbo et le secrétaire générale des Forces nouvelles (FN) signent au Burkina Faso un accord de paix, qui devrait conduire à une réunification progressive du pays et à des élections.

4 mars Colombie, des combats entre l'armée et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) font 18 morts dans le département de Meta.

4 mars République centrafricaine, l'armée française intervient une nouvelle fois contre des rebelles centrafricains à Birao, ville carrefour du nord-est du pays.

6 mars Algérie, «Al Qaïda au Maghreb» (ex-Groupe salafiste pour la prédication et le combat) multiplie attentats et embuscades. Résultat: 11 morts depuis le début du mois de mars, une trentaine en février et de nombreux blessés.

7 mars Bangladesh, 40'000 personnes, dont 150 policiers, ont été arrêtées depuis l'imposition de l'état d'urgence le 11 janvier et le report des élections législatives.

10 mars Echec des négociations entre Serbes et Albaniens de la Kosovo sur le statut de cette province. Le Conseil de sécurité de l'ONU devra donc statuer sur l'indépendance de cette dernière.

MME
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

O toi ! Liberté !

Liberté,
Ton cri a secoué le monde !
Moi, Kurde, j'entends aussi ta voix...
Elle est douce,
Plus douce que le chant d'amour,
Plus chaude que le vent
qui réveille les bois
(...)
Liberté,
Ta voix a balayé la nuit,
Cette nuit obscure
Des tyrannies sanglantes...
A toi toutes nos pensées,
Source de joies pures,
Immortel esprit,
Couronne de dignité.